

NOVEMBRE 2026

FLASH INFOS

• Conseil Municipal

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2026

Le compte-rendu intégral est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune. En voici un résumé.

Décisions prises en octobre 2026

Date	Objet
07 oct 2026	Devis Voyage Godineau signé par Mme Virginie SUPIOT : Loustics déplacement SDIS – 82,00 €
02 oct 2026	Devis Ets CREPEAU signé par M. Aurélien THOMAS : Effaçage marquage routier/résine – 1 356,00 €
08 oct 2026	Devis Ets CARDIOUEST signé par M. le Maire : Maintenance défibrillateurs – 240,00 €
13 sept 2026	Devis Ets ALTRAD signé par Mme Liliane MARTIN : Manges-debout/Nappes – 571,68 €
13 oct 2026	Devis Ets CONNEXX signé par M. le Maire : Modification messagerie téléphonique – 78,00 €
22 oct 2026	Devis Ets APAVE signé par M. le Maire : Accessibilité PMR – 1 224,00 €
28 oct 2026	Devis SARL BONNET/RETAILLEAU signé par M. le Maire : VMC cellule boulangerie – 1 101,12 €

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 14 DECEMBRE 2026 à 20 h 00 salle du conseil

Les jeunes nés en **novembre 2010** devront se présenter en mairie pour se faire recenser **à partir de leur date d'anniversaire**. Apporter le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile.

Si vous souhaitez faire paraître des informations, sur le site internet de la commune et sur IntraMuros, merci de faire parvenir vos éléments par mail à l'adresse: communication.begrolles@gmail.com

. Conseil Municipal

CHOLET AGGLOMERATION

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de certains services

La commune de Bégrolles a approuvé par délibération le 12 mars 2023 la convention de mise à disposition de certains services au profit de Cholet Agglomération. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2026. Ainsi, dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau schéma de mutualisation, il est proposé au conseil municipal d'approuver un avenant portant actualisation du schéma de mutualisation et prorogeant sa durée d'application jusqu'au 31 décembre 2027.

*Le Conseil Municipal **approuve** l'avenant n°2 à la convention de mise à dispositions de certains services municipaux au profit de Cholet Agglomération afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2027.*

Avenant n°2 à la convention de coopération intercommunale – Cadre des missions des chargés de coopération sectorielle

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028, conclue entre Cholet Agglomération, l'ensemble des communes membres et la Caisse d'Allocations Familiale, les élus ont défini des moyens humains visant à coordonner la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle intercommunale et sectorielle. Une modification des termes permet de tenir compte de l'arrêt de l'activité d'employeur du chargé de coopération sectorielle de l'association Boc'enBulle et du transfert de l'emploi concerné à Cholet Agglomération. Cet avenant acte ainsi la sortie de l'association Boc'enBulle de la présente convention dont elle était signataire jusqu'à présent.

*Le Conseil Municipal **approuve** les termes de l'avenant n°2 à la convention de coopération intercommunale.*

Bornes de collecte de biodéchets

Une présentation du déploiement de points d'apport volontaire grutables biodéchets sur les communes de l'Agglomération est présenté au conseil. L'implantation d'un point d'apport sur la commune est prévue rue des Maffois.

*Le Conseil Municipal **prend acte** de ce projet.*

Rapport annuel 2025 : Assainissement, Eau potable et gestion des déchets

Les rapports annuels 2025 de Cholet Agglomération concernant l'assainissement, l'eau potable et la gestion des déchets sont présentés au conseil. Une copie des 3 rapports est disponible en Mairie à l'attention du public.

*Le Conseil Municipal **prend acte** de ces rapports.*

FINANCES

Budget Lotissement du Logis – Décision modificative n°1

Le conseil est informé qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative en reprenant certaines écritures sur le budget annexe « Lotissement du Logis » 2026 pour un montant de 30 000 €.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **adopte** la décision modificative n° 1 sur le budget annexe « Lotissement du Logis » 2026.*

OGEC – Complément de participation communale / Exonération loyer bâtiment communal

Il est rappelé que lors de la séance du 03 mars 2026, le conseil a décidé d'accorder une participation communale à hauteur de 99 894 € pour l'année scolaire 2025/2026 à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) pour la gestion des dépenses de fonctionnement de l'école privée St Jean-Baptiste.

Cependant, plusieurs réunions se sont tenues durant l'année entre certains élus, des représentants de l'OGEC et de l'UDOGEC (Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique) au sujet des difficultés financières actuelles de l'OGEC.

Ces 2 organismes sollicitent une participation plus importante de la commune pour faire face aux frais de fonctionnement de l'école St Jean-Baptiste.

Compte tenu de la situation financière de l'OGEC, M. le Maire et M. METAYER proposent :

- d'une part, de verser à l'OGEC le reste du crédit non dépensé et actuellement inscrit au C/65748 pour un montant de 1 304,67 €
- d'autre part, d'exonérer l'OGEC du loyer annuel qu'elle verse à la commune, concernant le bâtiment communal mis à disposition, soit 3 782,15 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un **avis favorable** aux propositions de versement du crédit non dépensé et d'exonération du loyer annuel du bâtiment communal mis à disposition.

MUTUELLE COMMUNALE DE SANTE

Convention de partenariat avec Groupama

Le projet de convention de partenariat de mutuelle communale avec la société GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, afin de favoriser l'accès à la complémentaire santé, est présenté au conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un **avis favorable** à la démarche et **autorise** M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention.



PERSONNEL COMMUNAL

Ouverture d'un poste d'Animateur Catégorie B / Mise à jour du tableau des effectifs

Il est rappelé au conseil municipal que l'agent exerçant la fonction de Directrice du service municipal d'accueil collectif de mineurs « Les Loustics » est en poste depuis septembre 2022, dans la catégorie C des fonctionnaires territoriaux, sur le grade d'Adjoint d'animation. L'agent a obtenu le concours d'animateur, relevant de la catégorie B, en février 2026 et est inscrite sur la liste d'admission du CDG53.

Aussi, il est proposé au conseil de promouvoir la directrice des « Loustics » au grade en question par un arrêté et qu'un poste à temps complet soit d'abord ouvert à compter du 1er décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'ouverture d'un poste à temps complet en catégorie B dans le cadre d'emploi des Animateurs Territoriaux, au grade d'Animateur, à compter du 1er décembre 2026.

Voici le nouveau tableau des effectifs des agents communaux, à compter du 1er décembre

Nombre	Emplois	Durée hebdomadaire de travail
1	Attaché	Temps complet - 35 Heures
1	Adjoint Administratif Pal de 1ère classe	Temps complet - 35 Heures
1	Adjoint Administratif	Temps non complet - 32,75 /35 H
1	Adjoint Administratif	Temps non complet - 20 / 35 H
1	Agent de Maîtrise Pal	Temps complet - 35 Heures
2	Adjoint Technique Pal de 1ère classe	Temps complet - 35 Heures
1	Adjoint Technique	Temps complet - 35 Heures
1	Adjoint Technique	Temps non complet - 31,75 / 35 H
1	Adjoint Technique	Temps non complet - 28 / 35 H
1	Adjoint Technique	Temps non complet - 23,73 / 35 H
1	Adjoint Technique	Temps non complet - 19 / 35 H
1	Adjoint Technique	Temps non complet - 12,62 / 35 H
1	Adjoint Technique	Temps non complet - 8,67 / 35 H
1	Animateur	Temps complet - 35 Heures
1	Adjoint Pal d'Animation de 1ère classe	Temps complet - 35 Heures
2	Adjoint d'Animation	Temps complet - 35 Heures
1	Adjoint d'Animation en CDI	Temps non complet - 10 / 35 H
1	Adjoint d'Animation en CDI	Temps non complet - 3,11 /35 H
1	Adjoint d'Animation en CDD	Temps complet - 35 Heures

POINTS DIVERS

Astreintes du Service Technique

Il est rappelé au conseil que le dispositif d'astreintes d'exploitation sur une semaine complète des agents du Service Technique est abrogé depuis le 1er octobre 2026. Le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable à cette abrogation.

Un projet de mise en place d'un système d'astreintes d'exploitation « week-end » est à l'étude et sera présenté en amont au CST. Le personnel du Service Technique serait sollicité ponctuellement certains week-ends dans l'année, à l'occasion de manifestations.

Les agents se sont montrés favorables à la démarche, lors de la réunion du 16 octobre dernier.

Démographie

2026	Naissances	Mariages	Décès
Janvier	0	1	0
Février	0	1	3
Mars	2	0	5
Avril	1	1	1
Mai	0	4	0
Juin	3	0	0
Juillet	3	3	1
Août	1	0	1
Septembre	1	0	0
Octobre	1	1	1
Total Année 2026	**12**	**11**	**12**